

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 24

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., CHEMINET JL, LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., COFFIN D., DESAGES H., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : MANGERET C. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T., DEFFONTIS S. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

Demande de subvention PACTE Région Auvergne-Rhône Alpes

Dans le cadre du financement de l'extension de la ZAC des Richardes, la Communauté de Communes doit déposer une demande de subvention auprès du PACTE régional Auvergne-Rhône-Alpes. La procédure régionale impose la production d'une délibération habilitant le représentant légal de l'EPCI à solliciter l'aide financière. Cette pièce est indispensable à l'enregistrement du dossier sur la plateforme régionale.

Afin de permettre le dépôt complet de la demande, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter cette subvention pour le compte de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à solliciter une subvention auprès du PACTE régional Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'extension de la ZAC des Richardes ;
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'instruction, au dépôt et au suivi de la demande de financement.

Pour copie conforme,
Huriel, le 10 décembre 2025
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

